

L'Accord d'intéressement 2017-2019 ou la très grosse désillusion !!!

Petit flash-back : le 27 juin 2017, l'accord intéressement 2017-2019, est entériné par les signatures de quatre organisations syndicales représentatives et la Direction Chronopost. Seule manque en bas de ce document notre signature, celle du syndicat Sud Chronopost. Bien qu'étant présents à la table de ces négociations nous avons refusé en notre âme et conscience de ratifier cet accord que nous pensions déloyal pour les salariés. Le cours des évènements comme vous en prendrez la juste mesure nous donne raison et légitime de fait la position qui fut la nôtre.

Notre choix de ne pas signer a suscité de vives réactions. Nous avons été vilipendés. En effet, dans son communiqué interne du 11 juillet 2017 adressé à l'ensemble de ses salariés via son réseau Intranet, la Direction Chronopost, dans une joie à peine contenue, tout en prenant bien soin d'énumérer toutes les parties signataires, se félicite de ce compromis en ces termes : « Ainsi un Accord Majoritaire a été signé le 27 juin 2017 entre les Organisations Syndicales... représentant quasiment 90% des salariés et la Direction. » La Direction Chronopost jette donc ouvertement l'opprobre sur le syndicat Sud Chronopost qui ne compte que pour des prunes à ses yeux !

2017 est une année prodigieuse pour Chronopost et s'achève avec « un très bon mois de décembre qui a connu des volumes record, dont trois pics à plus de 1 000 000 colis ! Notre résultat affiche pour la deuxième année consécutive une forte progression, soit +11.6M€ par rapport à 2016, comparable à celle réalisée en 2016 (+11.8 M€ vs 2015), alors que sur la période 2012/2015, il progressait en moyenne de +5

M€ par an » pour reprendre littéralement les propos tenus par le Directeur Général, en charge de la Direction Administrative, Financière et Juridique dans le Chrono Times de février 2018. Mais si les objectifs de résultats ont été plus que largement atteints, il n'en demeure pas moins que 2017 est aussi l'année de la très grande déconvenue pour les salariés avec 540 000 € en moins dans l'enveloppe de l'intéressement !!!

En pratique, le versement de la prime de l'intéressement est fonction de l'atteinte d'objectifs ou de performances définis à partir de critères précis. Nous enregistrons des « volumes record » alors comment pouvons-nous expliquer que nous perdons 540 000€ dans l'enveloppe de l'intéressement. Elémentaire, mon cher Watson ! Tout simplement dans le choix des critères que nous incluons dans le calcul de l'assiette de l'intéressement. Si nous optons par conséquent pour un ou plusieurs critères inatteignables, les conséquences sont donc mathématiquement désastreuses et la perte abyssale est pour les salariés.

Comprenons-nous, en 2014, la Direction Chronopost a lancé le plan stratégique « préférence client » pour la période 2014 à 2020 qui repose sur la réalisation de quatre objectifs : l'EBIT qui est l'Excédent d'exploitation avant impôts et frais financiers - le nombre de colis par jour à l'export - la satisfaction salariée mesurée par l'indice Great Place to Work - la satisfaction client mesurée selon le NPS (Net Promoting Score). Le NPS mesure la différence entre le pourcentage de clients recommandant Chronopost et ceux qui déclarent ne pas le recommander. En d'autres termes le client est donc mis à contribution dans la stratégie de l'entreprise. Et c'est là que le bât blesse au vu de la QS et d'un fort sentiment d'insatisfaction, de mécontentement de notre clientèle. Il était donc plus que prévisible, sans être pour autant extralucide, de se rendre compte que ce critère n'aurait jamais été atteint. La Direction tablait sur un NPS ≤ 13 en 2017 et nous ne faisons qu'un résultat de 6. Ceci explique ce manque à gagner de 540 000 € dans l'enveloppe de l'intéressement. Qu'en sera-t-il alors pour cette année 2018 et celle de 2019 quand l'objectif de ce NPS est respectivement l'atteinte des +16 et des +19 quand nous peinons à dépasser les +6 ? Nous vous laissons donc imaginer l'ampleur de ce désastre !

Tenez-le pour dit, le choix de ce critère n'est pas fortuit quoi que l'on vous dise ! La Direction Chronopost s'obstine à ne pas vouloir donner de vraies augmentations des salaires de base (acquis définitif) et préfère de très loin verser en une seule fois une prime (qui n'est pas obligatoire contrairement à celle de la participation). C'est la raison pour laquelle elle propose d'abonder à minima l'enveloppe de l'intéressement des 540000€ dont nous avons été délestés en raison d'un accord de dupes !

Cet abondement viendra forcément en diminution de l'enveloppe des NAO et donc des augmentations salariales « en dépit d'un remarquable effort collectif des équipes Chronopost ». En d'autres termes, la Direction Chronopost a délibérément fait le choix de déshabiller Pierre pour habiller Paul ! C'est l'une des raisons pour lesquelles nous n'avons pas signés cet accord.

2^{ème} réunion des NAO (Négociation Annuelle Obligatoire) du 13 mars 2018 : les propositions de la Direction

Mesures salariales 2018	Augmentation Générale (AG)	Augmentation individuelle (AI)
Ouvriers/Employés	1%	0,3%
Agents de maîtrises	0,6%	0,4%
Cadres		1%



- ✓ **Grille salariale**
 - Salaire d'embauche = 1 500 €
 - Catégorie B ≥ 1 510 €
 - Catégorie C ≥ 1 520 €
- ✓ **Dimanche**
 - Prime de 40 € si heures travaillées < 3 heures et de 60 € au-delà
 - Prime de permanence téléphonique = 20 € (pour les RDI, Agents de maîtrise et les Cadres)
- ✓ Pour la médaille d'honneur de travail récompensant 30 ans d'ancienneté : versement d'une prime de 250 € net
- ✓ **DOM**
 - Mayotte : journée du 27 avril accordée ou payée à 200 % pour la commémoration de l'abolition de l'esclavage
- ✓ **Jours enfants malades** (de moins de 13 ans) : 1 journée supplémentaire
 - Soit 4 jours pour 1 enfant
 - Et 5 jours pour deux enfants et plus

**Calendrier de la
prochaine NAO : le
26 mars**

Intéressement/participation

- Date du versement : fin avril
- Date limite du retour du formulaire : jeudi 13 avril 2018

Encore des miettes ...

Nous attendons que la Direction Chronopost consente à de vrais efforts et revoie sa copie à la hausse car ces augmentations sont plus qu'insuffisantes ! Comment accepter qu'une catégorie de Cadres tels que les Directeurs d'agence perçoivent d'office 50% de leur super bonus dans leur salaire de base quels que soient les objectifs atteints qu'alors la Direction rechigne à nous donner des augmentations dignes et respectueuses !

Comment accepter que 116 salariés du siège (51 employés et 65 agents de maîtrise) ne perçoivent pas la prime trimestrielle qui est pourtant versée à 3 339 salariés de la société. C'est un non-sens, une vraie aberration pour ces 116 laissés-pour-compte ! Pourquoi un tel manque de considération et d'injustice sociale ?

Nous le syndicat Sud qui avons toujours prôné l'équité, nous nous indignons face à de tels manques de considération et d'injustices sociales !!!

Fédération SUD PTT
Section Sud Chronopost
25/27, rue des Envierges
75020 Paris

Délégué syndical central
Eugène URBINO
Tél : 06 67 33 60 82
Fax : 01 44 62 12 34
eugene.urbino@gmail.com

Représentant au CE
Jean-Daniel BOUDAR